

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/68

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
17/07/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 23 juillet à 17 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (2) : Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Jean Charles GIABICONI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN - Dominique BENIGNI -
- Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI - Jean Pierre VALDRIGHI

Objet : Demande de création d'une marque territoriale de développement territorial

M. Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que depuis 2024, la communauté de communes Marana-Golo a engagé une dynamique ambitieuse en matière de développement économique, qui a été validée lors des conseils de communauté de décembre 2023 (délibération 2023/103 : création d'un poste de chargé de mission) et de mars 2024 (délibération 2024/01 : signature d'une convention cadre d'action économique territoriale avec l'Agence de développement économique de la Corse).

Ces orientations ont donné lieu à la mise en place de dispositifs concrets d'accompagnement des entreprises du territoire tels que les Cafés de l'éco, la Brocante des Pros, les ateliers de détection de synergies et rendez-vous d'affaires et la réalisation d'un diagnostic foncier économique.

Ces actions structurantes ont permis de poser les bases d'une politique économique proactive. Pour franchir une nouvelle étape, il est désormais nécessaire de renforcer la visibilité, la lisibilité et la cohérence de cette démarche.

Dans ce contexte, la création d'une marque territoriale s'impose comme un levier stratégique majeur. Elle permettra de valoriser les actions déjà engagées, de doter le territoire d'une identité économique forte et identifiable et de fédérer tous les acteurs autour d'une vision commune.

Dans un contexte de forte concurrence entre territoires, une marque forte nous permettra de nous démarquer, d'attirer des entreprises, des porteurs de projets, des talents. Elle renforce notre attractivité en portant un message clair sur nos ambitions, nos valeurs et nos atouts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250723-2025-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

Il est demandé au Conseil de délibérer et d'approuver la création d'une marque territoriale dédiée au développement économique.

Le coût total de cette action est estimé à **10 000 € HT** et les subventions sollicitées auprès de l'ADEME et de l'ADEC correspondent à 100% des dépenses éligibles.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

- Vu l'avis favorable des membres du bureau communautaire réunis le 18/07/2025,

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- D'autoriser le Président à signer les actes afférents à ce dossier,
- De prendre l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI